



Marketing Research and Intelligence Association  
L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing

# *Charte des droits des répondants*

*Votre participation à la recherche marketing, sociale ou d'opinion publique est très importante pour nous. Vos réactions franches et votre temps nous sont précieux. Vos opinions permettent à des entreprises de développer de nouveaux produits, de mettre au point des produits existants et d'améliorer leurs services à la clientèle. Vos points de vue aident également les gouvernements et les organismes sans but lucratif à faire progresser des lois et des politiques qui servent l'intérêt public.*

*La relation que nous avons avec vous se fonde sur le respect, la confiance et la bonne volonté. Lorsque vous participez à une recherche effectuée par notre société ou par toute autre société membre de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), soyez assuré que :*

- Article 1** *Vous serez toujours informé(e) du prénom de la personne qui communique avec vous, du nom de l'entreprise qui effectue la recherche et de la nature de recherche.*
- Article 2** *Vous pouvez confirmer de deux façons la légitimité de la recherche pour laquelle votre participation est sollicitée. Vous pouvez soit obtenir le numéro d'enregistrement de toute recherche inscrite dans le système d'enregistrement des sondages ainsi que le numéro de téléphone sans frais de l'ARIM, ou obtenir les coordonnées du directeur de la recherche en question.*
- Article 3** *Vous ne serez pas sollicité(e) pour la vente d'un produit ou service ni pour de l'argent.*
- Article 4** *Vos renseignements personnels et la confidentialité de vos réponses seront respectés et strictement protégés conformément à la politique sur la protection de la vie privée de l'Association et aux lois fédérales et provinciales applicables.*
- Article 5** *Vous serez contacté(e) à des heures raisonnables, mais si le moment ne vous convient pas, vous pouvez demander qu'on communique avec vous à un moment plus approprié.*
- Article 6** *Vous avez le droit de connaître la durée approximative de l'entrevue.*
- Article 7** *Votre décision de participer à une recherche, de répondre à des questions spécifiques ou de cesser votre participation sera respectée sans que vous ayez à vous justifier.*
- Article 8** *Vous serez informé(e) à l'avance de l'enregistrement de votre entrevue et de l'utilisation visée de cet enregistrement. Vous pouvez refuser de poursuivre l'entrevue si vous ne voulez pas qu'on vous enregistre.*
- Article 9** *Vous pouvez être confiant(e) que les normes d'éthique professionnelle les plus rigoureuses seront respectées à toutes les étapes de la recherche.*